

DÉPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)
COMMUNE D'AYGUATEBIA-TALAU

10 Rue de la mairie
66360 – AYGUATEBIA

Conseil municipal du samedi 11 mars 2023, 17 h

Présents : Vicens Georges, Oliva Thierry, Pages Francis, Petit Edwige, Torras Sylvie, Minda Pierre.

Absent : Goze Christian

Secrétaire de séance : Torras Sylvie

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation des délibérations du dernier CM du 19/11/2022

2/ Vote du CA 2022

3/ Approbation du compte de gestion

4/Affectation des résultats au BP 2023

5/ Proposition SYDEEL rénovation éclairage public

6/ Délibération pour adhérer à la convention MPO avec le CDG 66

7 /Devis épareuses

8/ Traçage places de stationnement dans le village

9/ Orientations budgétaires pour le budget prévisionnel 2023

10/ Divers

1/ Approbation des délibérations du dernier CM du 19/11/2022

2 /Vote du CA

Mr le Maire quitte la salle. Thierry Oliva nous présente le compte administratif 2022

En fonctionnement

Dépenses : 171 963, 54 €

Recettes : 206 513, 79 €

Soit un excédent de 34 610, 25 €

En investissement

Dépenses : 113 082, 55€

Recettes : 90 442, 90 €

Soit un déficit de 22 639, 64 €

RAR dépenses : 26 780

RAR recettes : 74 919

Soit un excédent : de 48 139

Après analyse et discussion le CM constate que les dépenses de fonctionnement ont beaucoup augmenté alors que les recettes ne suivent pas le même rythme. L'augmentation des prix (fournitures) et la baisse inexorable des dotations de l'état conduisent à une situation de plus en plus tendue qui aura pour conséquence de ne plus dégager d'excédent en fin d'exercice ou pire de générer un déficit. La capacité de la commune à investir sera forcément diminuée.

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité

Le document intégral du Compte administratif est consultable en mairie

3/ Approbation du compte de gestion

Mr le Maire rejoint le Conseil Municipal

Le compte de gestion du trésorier est identique au Compte administratif.

Il est approuvé à l'unanimité

4/ Affectation de résultat BP commune

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : de 34 610, 25 €

Résultat antérieur reporté : 429 908, 46 €

Résultat à affecter : 464 518, 71

Investissement

Résultat de l'exercice - 22 639, 64 €

Résultat antérieur reporté 2 296, 36 €

Résultat à affecter – 20 343,29 €

Solde des RAR : 48 139 €

Approuvé à l'unanimité

5/ Rénovation éclairage public

Après discussion le CM délibère pour autoriser le maire à demander les subventions au département dans le cadre du Fond Vert. Un nouveau devis sera demandé au SYDEEL pour équiper tous les candélabres de LED et installer un mât solaire dans les escaliers de La Lliserade

Adopté à l'unanimité

6/ Adhésion à la Convention MPO avec le CDG

Les Centres de gestions assurent la mission de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) à certains litiges de la fonction publique

Cette nouvelle mission est proposée à la collectivité par la présente convention (gratuitement)

Il est proposé de délibérer pour habilitier le Maire à signer cette convention

Adopté à l'unanimité

7/ Devis épareuses

Le CM doit se prononcer sur l'achat éventuel d'une épareuse

Docs joints : devis débroussaillage AICO

2 x Devis épareuses XAMBILI 13 980 HT

CIAM 14 000 HT

Le CM préfère reporter la décision au prochain CM. Il est plus prudent de se renseigner auprès d'un professionnel pour savoir si notre tracteur peut supporter l'ajout de l'épareuse qui est un outil déporté et d'établir la liste de tous les travaux que l'on peut faire avec cette épareuse dans le village.

8/ Traçage places de stationnement dans le village

Thierry Oliva propose de faire venir un professionnel dans le village pour établir un plan de traçage de places de stationnement

9/ Débat d'Orientations Budgétaires

- OP 52 Rénovation énergétique des logements communaux 1 et 3
Projets de rénover les 2 Apt suivants selon les préconisations du SYDEEL
Compter environ 50 000 € HT par Apt : nous n'avons pas encore tous les devis
Subventionné à 80 % (Région + département + état Fond vert)
Délibération pour autoriser le maire à demander les subventions

Adopté à l'unanimité

- OP 78 Abri bus : nous avons reçu une subvention du département de 8 611,20 devis
CERMAT signé : 10 764,60 €
 - OP 74 salle multifonction :
Les subventions accordées sont en dessous de ce que nous attendions (DETR 60 000 € à redemander, Département 130 000 €, Région 70 000 €.
Le montant initial du montant total des travaux est à réviser car les devis doivent être actualisés.
L'architecte a évalué 5 % d'augmentation soit un montant total HT de 700 350 €
Ainsi l'autofinancement et l'emprunt seront plus importants
Le CM se prononcera sur le projet au prochain CM
 - OP 13 voirie on a un RAR dépenses de 26 780€ On rajoutera d'autres travaux après étude de l'état de la voirie
 - OP 16 éclairage public subventionné par le Fond Vert (voir point 5)
 - OP 39 réseau eau potable subventionné à 80 % dans le cadre du schéma directeur
 - OP 49 réseau assainissement subventionné 80 % dans le cadre du schéma directeur
- Pour conduire ces 2 opérations, nous faisons appel à un bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre et monter les dossiers de demandes de subvention.
La prestation sera de 6986, 14 € HT+ 14 818,80 € HT soit 21 804, 94 € HT (elle est également subventionnée à 80 %)
Nous devons créer une nouvelle opération pour la maîtrise d'œuvre des 2 réseaux.

Délibération pour choisir le bureau d'étude GEO Pyrénées de Formiguères dont la mission sera la maîtrise d'œuvre sur les travaux de réhabilitation du réseau assainissement et du réseau eau potable selon les conclusions des 2 schémas directeurs.

Adopté à l'unanimité

- Murs de soutènement à rénover. Il s'agit d'un mur en pierre sèche qui s'éboule sur la propriété de Mr Aymar. Sylvie Torras se renseignera auprès du PNR pour avoir des informations sur ce type d'ouvrage
 - Eglise
- Porte toujours à faire et fenêtre avec vitraux à réparer. Georges Vicens se renseigne

10/ Divers

- Propositions de travaux ONF
Mr le Maire propose d'accepter la proposition de l'ONF d'effectuer des travaux d'entretien du périmètre de la parcelle 6. C'est la parcelle qui actuellement, est destinée à l'affouage.
La prestation s'élève à 1020 € HT
Approuvé à l'unanimité

